



PRÉSERVONS LA VIE DE NOTRE CAMPAGNE

Association  
**Pré**servons la  
Vie de notre  
Campagne  
**APREVICA**



## Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 11/04/2024

Présents : Les conseillers d'administration d'APREVICA : Serge Bardon, Max Bouyer, Béatrice Caseau, Brigitte et Maurice Chalom, Bernard Largeau, Pascal Laroche, Christiane et Nicole Mainguenaud, Nol, Philippe Roy et une délégation de l'Association "PRÉSERVONS NOS VILLAGES ET NOTRE TERRE MESSAC-MÉRIGNAC avec Gérard Gobert et Judith Rapet.

La réunion s'est déroulée dans la salle des associations à l'ancienne mairie de Tugéras-Saint-Maurice à 18h. Le but de cette réunion est de faire le point sur les informations que chacun de nous aurait pu recueillir depuis la dernière réunion du C.A. le 12-02-2024 et réajuster notre ligne de tir.

\* Au sujet de l'annulation historique le 8 mars 2024 par le Conseil d'État d'un protocole de bruit en vigueur depuis 2021 - les normes portant sur cette étude d'impact sont devenues caduques et on ne connaît pas encore les nouvelles normes de référence donc pour nous cela ne compte pas pour le moment. Pour la filière éolienne, en revanche, la mesure ne change absolument rien. Au contraire, on va revenir à un protocole de 2011, qui est moins disant.

\* Présence d'APREVICA et d'autres associations locales lors de l'A.G. de l'association les Hurlevents du Seudre à Gémozac le 15-03-2024 avec l'intervention de Maître Catry, avocat spécialiste en droit de l'urbanisme et de l'environnement, qui a répondu à certaines questions. Mr. Catry pense que dans l'état ça nous avance pas beaucoup de se focaliser sur la prise illégale d'intérêts évoquée sur le projet de Coux, car ça ne le ferait pas capoter.

\* Evocation du courrier de George Perfect, adhérent à Expiremont qui propose un plan d'action pour APREVICA en se basant principalement sur la récente jurisprudence de la Cour d'Appel de Rennes qui reconnaît le trouble anormal de voisinage causé par des nuisances éoliennes. Il estime que cette victoire juridique des propriétaires fonciers ayant subi un préjudice financier devrait inciter les promoteurs à une plus grande prudence. Quant au projet de Coux, il suggère de faire appel à un avocat pour exercer une pression sévère sur les sociétés éoliennes, le conseil municipal et les propriétaires/bailleurs des terrains concernés, afin de stopper ce projet. Merci à George Perfect pour sa précieuse contribution et fidèle soutien. Dans l'état sa démarche nécessite une étude juridique plus approfondie et le concours à un avocat. Par conséquent nous avons pris contact avec Maître Catry (voir plus haut), dont on attend un retour après le 10 mai prochain.

\* Projet de Messac-Mérignac. Judith Rapet et Gérard Gobert, nos très proches voisins sont très inquiets quant à la décision d'acceptation -ou non, du projet éolien suite à l'avis négatif de l'enquête publique en été 2023. Ils attendent toujours la réponse du nouveau préfet de la Charente-Maritime.

\* Projet de Baignes/ Chantillac dont le chantier à commencé, mais est momentanément en arrêt.  
Aberration d'un projet soit disant en faveur de l'environnement qui prévoit un déboisement massif.

- un plan de situation des éoliennes au milieu de la forêt a été obtenu auprès du syndicat des bois qui montre bien le saccage en cours,

- problème de sécurité incendie avec des éoliennes installées au milieu des autres arbres résineux.

\* Partage d'informations mises en communs depuis la dernière réunion :

- appel régulier au chef du projet éolien de Coux qui a toujours le même discours peut être pour essayer de nous décourager (résultat : projet en arrêt , pas de date de nouvelles études, la proximité de la centrale nucléaire de Braud Saint Louis est elle prise en considération ?)

- attente de la décision pour l'aviation civile et militaire,

- présence régulière d'un rapace grand duc espèce protégée sur le secteur.

\* Pistes à explorer / objectifs :

- continuer d'appeler très régulièrement ce chef de projet pour maintenir notre présence, active et réactive si besoin,

- prendre rendez-vous à la sous préfecture pour présenter notre association,

- faire constater la présence des rapaces un fois bien observé et localisé ,

- délimiter la zone Natura 2000 localement,

- recueillir l'opinion de la structure équestre de Baignes (elle a peut-être évolué),

- continuer l'exploration avec le drone à Baignes pour observer l'évolution des travaux,

- répertorier les propriétaires terriens dans la zone autour du mât d'étude (sur la ligne Expiremont, Chaunac, Tugéras Saint Maurice... En effet, quand une étude est lancée cela implique les propriétaires /bailleurs qui ont déjà donné leur accord pour la construction,

- approfondir l'impact sur la santé (syndrome éolien, insomnies, acouphènes, maux de tête, effets des infrasons selon la nature du sol, oreille interne, impact cardiaque enfants, animaux, dépression, etc....)

*Secrétaire de séance : Marie-Béatrice Caseau assistée par Brigitte Chalom*